

ARRETE N° 300/21 /MINESEC DU 28 SEPT 2021
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°80/195 du 09 juin 1980 portant statut des Ecoles Normales ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 aout 1995 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'ADAMAOUA**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VINA

Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Ngaoundéré

Chef de Service Administratif et Financier : Madame **FALNA TAUBIC**, née **FIKANDI TAPITA Solange**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **765 320-Q**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur BOBO Samuel, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
010586-28 SEP 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU
CENTRE**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG-ET-KELLE

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'Eséka

Chef de Service Administratif et Financier : Madame **Victorine MINDIH**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **784 424-Q**, précédemment Chef de Bureau du Budget et du Matériel dans le même établissement, en remplacement de Monsieur **OLINGA ONYAGA**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'Abonq-Mbang

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **MENKANG Benjamin Luc**, Instituteur Principal de l'Enseignement Général, matricule **362 584-J**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA KADEY

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Batouri

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **YAN'NE BOUNABE Blaise**, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire, matricule **590 264-N**, précédemment Chef de Bureau des Affaires Administratives dans le même établissement, en remplacement de Madame **PERABI**, née **BAGOUNE NGOH Germaine**, admise à faire valoir ses droits à la retraite.



**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'EXTREME-NORD**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-KANI

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Kaélé

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **HAMAN POUDITTO**, Professeur-Adjoint d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **626 527-M**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
LITTORAL**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA SANAGA MARITIME

Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'Edéa

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **VOUDISSOU SIGLA**, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **665 729-S**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier à l'Ex-Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'Edéa, poste créé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Pitoa

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **BAYANG SQUARE Jacob**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **763 077-I**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur BAKARI DOGUIMI.



**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-
OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de Jikejem

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **NEMBO Kenneth ADZE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **O-010 692**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOMO

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de Mbenqwi

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **Richard YUWONG DZENJO**, Instituteur de l'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **704 283-K**, précédemment Chef de Bureau du Budget et du Matériel dans le même établissement.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NGOKETUNJIA

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Ndop

Chef de Service Administratif et Financier : Madame **AWA, née ASANGHANWA MANKA'A Priscilla**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **566 694-H**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES HAUTS-PLATEAUX

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Baham

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **ETAME Henri**, Maître Principal d'Éducation Physique et Sportive, matricule **774 970-R**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDE

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Banganqté

Chef de Service Administratif et Financier : Madame **NGANDJOK Aline Théodora**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **W-001 952**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Foumban

Chef de Service Administratif et Financier : Monsieur **NGAH KAINFON MAMA**, Instituteur de l'Enseignement Secondaire Général, matricule **531 002-F**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MVILA

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique d'Ebolowa

Chef du Service Administratif et Financier : Monsieur **AFANE AFANE Justin Claude**, Professeur-Adjoint d'Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général, matricule **589 394-Y**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur ABINA Jeannot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'Ebolowa

Chef du Service Administratif et Financier : Madame **ABESSOLO, née ABOA Léonie Virginie**, Institutrice Contractuelle de l'Enseignement Maternel et Primaire, matricule **704 880-Y**, précédemment Chef de Service Administratif et Financier par intérim dans le même établissement.



**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-
OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Limbe

Chef du Service Administratif et Financier : Madame **FRIDA ENANGA MAFANY**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **O-010 061**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur AGU Mathias EKWENA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 28 SEPT 2021

Le **Ministre des Enseignements Secondaires**,



NALOVA LYONGA

